

Compte rendu de la séance du 18 février 2019

Présents : Marcel TUBAU, Louis PECH, Claude GUIBBERT, Françoise PRADAL, Daniel BARTES, Dominique CHATILLON, Michel MAUGER, Lucie GARCIA-CAROTENUTO.

Absents : Corinne ROUQUET, Bernard ALBERT, Luc BECARDIT

Secrétaire de la séance : Daniel BARTES

Ordre du jour:

- 1- Approbation du Conseil Municipal du 25/01/2019
- 2- Devis Curage des fossés communaux
- 3- Devis fleurissement de la commune
- 4- Délibération demande de subvention entrée du village -Grand Narbonne
- 5- Mission d'optimisation des bases fiscales
- 6- Prêt concernant l'aire de lavage
- 7- Devis débroussaillage "Soleil d'Oc"- ONF
- 8- Affaires diverses

Délibérations du conseil:

1 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/01/2019 :

VOTE POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2 - TRAVAUX DE CURAGE DE FOSSES (DE 03 2019)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder pour la bonne évacuation des eaux à des travaux de curage de deux fossés :

- le fossé qui part du parking du monument aux morts vers la cave coopérative pour 231 ml.
- le fossé situé le long de la rue de la courbe au lieu dit "le soleil d'oc" pour 400 ml.

L'entreprise BRU LUDOVIC de BIZE MINERVOIS nous a fait parvenir un devis 1 653.00 € TTC soit :

- le fossé qui part du parking du monument aux morts vers la cave coopérative pour 231 ml avec évacuation pour 577.50 €
- le fossé situé le long de la rue de la courbe au lieu dit "le soleil d'oc" avec évacuation pour 400 ml pour 800.00 €.

Le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BRU LUDOVIC pour un montant de 1 653.00€ T.T.C. et autorise Monsieur la Maire a signer les documents correspondants.

VOTE POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Arrivée de Monsieur Luc BECARDIT à 18h45

3 - FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE (DE 04 2019)

Monsieur GUIBBERT Claude Adjoint au Maire explique qu'il a fait venir l'entreprise HORTY FUMEL, qui s'occupe du fleurissement de plusieurs villages aux alentours afin de nous faire des propositions concernant l'embellissement des rues de la commune.

Deux devis nous sont proposés :

- l'achat de jardinières (18) pour compléter celles déjà existantes associé à la mise en culture des jardinières existantes et nouvelles pour un montant de 3 780.00 €.
- la location de jardinières (18) pour compléter celles déjà existantes associé à la mise en culture des jardinières existantes et nouvelles pour un montant 2 053.20 €.

Monsieur Claude GUIBBERT explique que la 2ème solution implique une location sur 3 ans.

Le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise HORTY FUMEL pour un montant de 3 780.00 € et autorise Monsieur la Maire à signer les documents correspondants.

VOTE POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 - DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE (DE 05 2019)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de déposer une demande de subvention auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne pour l'année 2019.

La commune de Pouzols-Minervoises souhaite aménager l'entrée de l'Agglomération située route de Mailhac.

En effet, les objectifs généraux recherchés dans le cadre de cette opération sont ;

- assurer un traitement qualitatif des entrées d'agglomération ;
- apaiser et maîtriser les vitesses ;
- limiter l'impact du projet sur l'environnement, tant en phase chantier que tout au long de sa durée de vie (bruit, matériaux, imperméabilisation sols et gestion des eaux de ruissellement, etc.).

Il est proposé la création de deux écluses simples avec signalisation, la végétalisation des îlots pour renforcer l'effet de parois et limiter la perspective, ainsi que le busage du ruisseau côté habitation.

Le coût hors taxes du projet s'élève à 60 739.32 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, conscient de la nécessité de requalifier et d'embellir l'entrée route de Mailhac pour lui donner une identité paysagère propre et d'assurer la sécurité des déplacements, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention à la communauté d'Agglomération du Grand Narbonne au taux le plus élevé et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 - MISSION D'OPTIMISATION DES BASES FISCALES

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'en partenariat avec le Grand Narbonne et la DGFIP une mission d'optimisation des bases fiscales va être mise en place.

Le premier travail abordé sera sur les catégories 7 et 8 ainsi que sur les constructions figurant au cadastre mais pas sur les rôles d'imposition.

Pour effectuer ce travail un recrutement sur 3 ans d'un agent contractuel dont le coût (salaire et frais liés à sa mission) sera mutualisé entre le Grand Narbonne et les communes participant à cette mission. La clé de répartition des coûts serait de 50% GN- 50% commune, au prorata de la population DGF soit pour la commune de Pouzols-Minervoises un montant annuel estimé à 162.00 € pour 2019.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, conscient de la nécessité d'effectuer un travail de mise à jour des bases d'imposition dont l'élément de référence reste le PV de 1970, décide de participer à la mission d'optimisation des bases fiscales en partenariat avec le Grand Narbonne et la DGFIP et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 - Financement aire de lavage - emprunt (DE 06 2019)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal leur volonté de réaliser une aire de lavage intercommunale. Pour cela il est nécessaire de solliciter un prêt auprès d'un établissement bancaire de 250 000 €.

Deux agences bancaires ont été contactées :

Le Crédit Agricole propose un taux fixe de 0,85 % sur 24 mois avec frais de dossier de 500 €

La Banque Postale propose un taux fixe de 0.55 % sur 24 mois avec commission d'engagement de 350 €.

Le taux le plus intéressant est celui de la Banque Postale de 0.55 %. La durée sera de 2 ans à taux fixe. Le remboursement du capital s'effectuera in fine, les intérêts seront payés trimestriellement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'emprunter 250 000,00 euros à un taux fixe de 0.55 % sur 24 mois à la Banque Postale et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

VOTE POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7 - Appui à la mise en oeuvre des obligations légales de Débroussaillage sur Pouzols-Minervois (DE 07 2019)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal de l'importance du respect des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) pour la protection des biens et des personnes.

En application de l'article L 134-7 du Code Forestier, la Commune est responsable de l'application de la réglementation sur le débroussaillage sur son territoire.

En conséquence, elle doit assurer le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage par les propriétaires. Un arrêté préfectoral du 8 janvier 2013 fixe les modalités de la mise en oeuvre du débroussaillage en précisant les prescriptions techniques à respecter.

Dans notre département, la réalisation de ce débroussaillage, réglementairement obligatoire, est hétérogène et notablement insuffisante.

L'inaction peut conduire à engager la responsabilité du maire en cas de sinistre, de ce fait Monsieur le Maire a demandé à l'ONF son appui à la mise en oeuvre des Obligations Légales de Débroussaillage sur la commune.

Ces dispositions n'ont d'autre objectif que celui de protéger, du mieux que possible, les habitants de notre commune des risques d'incendie induits par le non respect des obligations légales de débroussaillage.

L'Office National des Forêts nous a fait parvenir un devis de 4 400.00 € H.T soit de 5 280.00 T.T.C.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré accepte le devis concernant l'appui à la mise en oeuvre des OLD de l'Office National des Forêts de 4 400.00 € H.T soit de 5 280.00 T.T.C. et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

VOTE POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8- Affaires diverses :

École

Madame Lucie GARCIA-CAROTENUTO donne lecture d'un résumé du dernier conseil d'école.

Le point le plus important est l'effectif de 103 élèves à la rentrée 2019.

Les classes seraient alors surchargées avec des niveaux triples dans certaines.

Les directrices d'école ont alerté l'académie. Nous sommes en attente éventuelle d'ouverture d'une 5e classe.

Grains d'Ici

Monsieur Luc BECARDIT donne lecture d'un courrier envoyé par Madame Noémie GAZZA, gérante de le Grains d'ici.

Les conseillers municipaux prennent en compte les diverses demandes et après discussion se prononcent sur le principe

- d'une aide à la programmation culturelle pour un montant de 1 500.00 € comme l'an dernier.
- de travaux d'isolation concernant l'appartement.

Ces deux point feront l'objets de délibération futures.

Police Intercommunale

Monsieur TUBAU présente le compte rendu de la réunion du 05 février 2019 concernant la police municipale intercommunale.

Certains conseillers municipaux remettent en question la pertinence de la présence d'un policier municipal dans notre petite commune même pour quelques heures semaines.

Cette étude doit être affinée afin de valider la participation effective des communes concernées.

FIN DE LA SEANCE 20H20